



# GUIDE D'INFORMATION

## RENOUVELLEMENT MEMBERSHIP

**À tous les membres**  
**Pour compléter facilement votre formulaire de renouvellement**  
*(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)*

### **IMPORTANT :**

**Les données inscrites sur votre formulaire sont celles qui seront reproduites dans le bottin**  
**ASSUREZ-VOUS VOUS DE METTRE À JOUR VOTRE ADRESSE COURRIEL**

- **Directives :**

Vous devez valider les données que nous détenons sur vous dans la base de données informatisées de l'ASGQ et faire les corrections appropriées. N'oubliez surtout pas de retourner votre paiement accompagné de votre formulaire de renouvellement.

- **Numéro de membre :**

Le numéro de membre qui vous est attribué est unique et est conservé tout au long de votre relation avec l'ASGQ, nonobstant les fonctions que vous occuperez dans l'industrie.

- **Catégorie :**

Veillez inscrire le code correspondant à votre catégorie (voir frais d'adhésion) et permis de pesticides.

- **Adresse :**

Attention de ne pas oublier de spécifier votre numéro d'appartement ou de bureau, s'il en est.

- **Données personnelles :**

Si vous répondez **non** à la mention de vos coordonnées personnelles dans le répertoire des membres (incluant site Web et publipostage), seuls votre nom, numéro de téléphone cellulaire et adresse courriel apparaîtront dans la partie renseignements personnels au répertoire.

- **Adresse de correspondance :**

Si vous désirez recevoir votre correspondance à la **maison**, vous devez spécifier la lettre (**P**) et si vous désirez la recevoir au **travail**, vous devez spécifier la lettre (**A**).

Si vous répondez **non** à la mention de divulgation de votre adresse de correspondance à tout publipostage autre que celui de l'ASGQ, vous ne recevrez aucune correspondance transmise directement par des fournisseurs. Toutefois, si la correspondance est envoyée de l'ASGQ, vous pouvez recevoir des documents publicitaires.

- **Liste des postes :**

Inscrire sur le formulaire le principal poste que vous détenez au club de golf ou dans l'industrie du golf.

- **Permis de pesticides :**

À l'échéance de votre permis de pesticides, vous devez faire parvenir au service aux membres de l'ASGQ, une nouvelle copie de ce dernier. Ceci s'applique pour les catégories **1A** (surintendant), **1B** (surintendant deux ans et moins), **1AA** (surintendant rencontrant les exigences du programme d'accréditation professionnelle), **MS** (maître surintendant), **4A** (surintendant propriétaire), **4B** (surintendant gérant) et **4C** (surintendant professionnel). Pour se procurer les formulaires de demande de permis, de certificat d'inscription, veuillez vous adresser à la direction régionale du ministère de l'Environnement le plus près de chez vous.

*(suite au verso)*



- **Dates importantes à retenir :**

*La période de renouvellement sans pénalité et donnant droit à tous les privilèges est du 1<sup>er</sup> octobre au 8 janvier de chaque année.*

*À compter du 9 janvier, une pénalité de 15 \$ par membre en renouvellement s'applique.*

*À compter du 1<sup>er</sup> février, en sus de la pénalité de 15 \$, le membre n'ayant pas renouvelé perd le privilège de voir son nom paraître dans le répertoire des membres. En sus, il devra payer la différence entre le coût membre et non-membre au congrès annuel.*

*À compter du vendredi suivant le congrès, le membre n'ayant pas renouvelé, se voit retirer de toutes les listes de membership, incluant l'Herbomanie et l'accès au site Internet.*

- **Section des membres fournisseurs :** Cette section est réservée aux membres fournisseurs seulement.
- **Frais d'adhésion – Membre régulier :**

Code	Description	Coût	TPS	TVQ	Total
1 A-B 1AA MS	Surintendant	165,00 \$	8,25 \$	12,99 \$	186,24 \$
2	Surintendant adjoint	135,00 \$	6,75 \$	10,63 \$	152,38 \$
3	Aspirant(e) adjoint(e), et Journalier(ère) de parcours	60,00 \$	3,00 \$	4,73 \$	67,73 \$
4 A	Surintendant propriétaire	165,00 \$	8,25 \$	12,99 \$	186,24 \$
4 B	Surintendant gérant	165,00 \$	8,25 \$	12,99 \$	186,24 \$
4 C	Surintendant professionnel	165,00 \$	8,25 \$	12,99 \$	186,24 \$
5	Membre honoraire	SANS FRAIS			
6	Agent/e de formation				

- **Frais d'adhésion – Membre fournisseur :**

Code	Description	Coût	TPS	TVQ	Total
8	Coût pour l'entreprise et un (1) représentant	395,00 \$	19,75 \$	31,11 \$	445,86 \$
9	Coût pour chaque représentant supplémentaire	120,00 \$	6,00 \$	9,45 \$	135,45 \$

- **Mode de paiement :**

- **Par chèque**

Veillez libeller votre chèque ou mandat poste à « *L'Association des surintendants de golf du Québec (ASGQ)* » et poster le tout dans l'enveloppe pré-adressée jointe au formulaire.

- **Par carte de crédit**

Suivre les indications inscrites sur le formulaire de renouvellement.

**Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre service aux membres au 514 285-4874.**